

Conférence de presse de Walter Hallstein (1er juillet 1965)

Légende: Le 1er juillet 1965, Walter Hallstein, président de la Commission européenne, fait le point sur la situation en Europe suite à la séance du Conseil de ministres des 30 juin et 1er juillet 1965.

Source: HALLSTEIN, Walter. Europäische Reden. OPPERMANN, Thomas (Hrsg.). Stuttgart: Deutsche Verlags-Anstalt, 1979. 707 S. ISBN 3-421-01894-4. p. 579-588.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_walter_hallstein_1er_juillet_1965-fr-e435954a-8ee2-4946-9a8f-a581af9a23co.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Concernant la situation après la «réunion de crise» du Conseil des ministres

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette conférence de presse. Je n'ai pas besoin de m'attarder sur le motif de cette conférence.

Quelle est la situation actuelle? Le Conseil n'est pas parvenu à prendre une décision sur les propositions soumises par la Commission au sujet du règlement financier au cours des quelques sessions dont il disposait à cette fin. La raison de ce débat du Conseil au sujet du règlement financier était l'échéance, hier, de quelques dispositions, qui rendait une prolongation indispensable. Comme vous le savez, la Commission a soumis des propositions qui portent pour l'essentiel sur quatre points:

1. l'achèvement du Marché commun;
2. la communautarisation des recettes perçues aux frontières lors des importations dans le Marché commun, plus précisément les prélèvements à l'importation et les droits de douane;
3. les questions plus techniques, mais extrêmement importantes d'un point de vue matériel, du financement de la politique agricole elle-même – c'est-à-dire le cœur du sujet – et;
4. enfin, le renforcement des compétences budgétaires du Parlement européen.

La situation actuelle a deux facettes: procédurale et matérielle. Je vais d'abord vous parler de l'aspect matériel, bien sûr non pas pour vous faire part de tous les détails de l'état des négociations, mais pour vous montrer comment la Commission juge la situation en ce qui concerne cette question concrète et comment elle évalue les résultats des travaux accomplis jusqu'à présent.

En ce qui concerne le premier sujet, c'est-à-dire la question de l'achèvement du Marché commun, on a pu constater des progrès considérables. Au Conseil, on est parvenu relativement vite à la conclusion qu'il serait particulièrement souhaitable que le Marché commun – et tout le Marché commun, avec son volet agricole comme son volet industriel – soit achevé le 1^{er} juillet 1967. Pour cela – on en était conscient – il reste encore certaines conditions à remplir:

- dans le volet agricole, la création d'un certain nombre de réglementations de marché et la fixation d'une série de prix pour les produits agricoles;
- dans le volet industriel, il y a aussi une série d'éléments qui, selon une opinion pour le moins répandue, appartiennent aussi à ce chapitre s'il s'agit de réaliser le marché industriel.

Parmi ces conditions, j'inclus aussi les thèmes que nous avons regroupés dans l'Initiative 1964 à la Commission et dont nous avons proposé la réalisation pour le 1^{er} juillet 1967, par exemple, la garantie de l'élimination des barrières fiscales ainsi que certaines questions concernant la politique commerciale, la législation douanière et l'administration douanière.

La discussion en était au point où, si un consensus n'existait pas encore pour chaque détail, on pouvait déjà constater une certaine orientation favorable dans la ligne des propositions de la Commission. En ce qui concerne la communautarisation des recettes, on avait aussi trouvé un accord sur ce principe, de même qu'on avait convenu qu'elle porterait non seulement sur les prélèvements, mais aussi sur les droits de douane. Il n'y avait pas encore de consensus quant à la forme qu'allait prendre ce principe, par exemple quant à savoir s'il se traduirait seulement sous la forme d'une déclaration d'intention. Il n'existait pas non plus d'accord sur la nécessité de fixer une date pour cette communautarisation des douanes.

En ce qui concerne le troisième volet – les détails des dispositions relatives au financement – de nombreuses questions, dont de nouvelles questions pratiques, ont encore été soulevées dans la dernière phase des négociations, c'est-à-dire hier soir, et doivent être réétudiées. Ces questions sont liées à la possibilité de rattacher le financement à l'évolution des importations. Je ne veux pas entrer maintenant dans ces détails,

car les discussions n'ont abouti à aucune conclusion mais plutôt à une impression générale que certains points devaient être reconsidérés.

En ce qui concerne le dernier volet, la question du Parlement et de ses compétences en matière de budget, ce problème n'a pas été véritablement discuté. Le hasard a voulu qu'il occupe la dernière place dans les documents qui ont servi de base aux entretiens, et le débat à ce sujet a été moins approfondi que les débats sur les autres points.

Voilà – très schématiquement – la situation actuelle quant à l'aspect matériel de la problématique.

En ce qui concerne les procédures, les parties concernées se sont sincèrement donné du mal, hier encore et jusqu'à têt ce matin, pour parvenir à un accord sur l'ensemble de ce problème, malheureusement sans succès. Cette tentative a été infructueuse parce que – et j'exprime ici une opinion personnelle sur l'état des négociations – on a sous-estimé le temps nécessaire pour parvenir à un tel accord. Si j'essayais de fournir une estimation quantitative des progrès réalisés, je dirais qu'on se trouvait environ à mi-chemin du parcours à couvrir dans les négociations pour parvenir effectivement à un accord sur ces questions.

Pour résumer, on n'est pas parvenu à un accord mais, vu l'état des négociations tel qu'il se présentait ce matin, on ne peut pas non plus conclure qu'un accord sur les points qui étaient débattus est impossible.

Au contraire, l'état actuel des négociations nous donne suffisamment de perspectives pour que, si les négociations sont poursuivies, on puisse trouver des solutions dans un délai assez bref. Je ne veux pas qu'on interprète mal mes propos, Mesdames et Messieurs: je ne dis pas qu'il est certain que l'on trouvera un accord si on poursuit les négociations. Nul ne peut le dire, car pour trouver un accord, il faut l'approbation des six partenaires, et je ne peux évidemment pas garantir que chacun des partenaires trouvera que ses intérêts sont suffisamment pris en compte dans toutes les questions pour qu'il donne son approbation. Je peux seulement dire qu'à en juger d'après l'impression générale de l'état des négociations, d'après la nature des questions, d'après la tournure qu'avait pris la discussion et d'après l'esprit dans lequel étaient menées ces négociations, ces perspectives existaient et existent encore. C'est pourquoi je considère que la conséquence à tirer de cette situation est qu'il faut – comme on l'a fait par le passé – arrêter les pendules, rester ensemble et poursuivre les débats.

Comme vous le savez tous, nous avons un précédent célèbre dans l'histoire de notre Communauté, lorsque, il y a quelques années, nous avions à décider si les conditions étaient remplies pour passer de la première à la deuxième phase de la période transitoire. À l'époque, au cours de cette nuit décisive, nous étions dans une situation comparable à celle que nous avons connue tout récemment. Nos collègues français avaient à l'époque soumis une série de demandes dont ils souhaitaient encore discuter et qu'ils espéraient voir exaucées. Ils ont alors demandé que les pourparlers ne soient pas interrompus cette nuit-là et qu'on les poursuive encore un temps. Nous avons prolongé les négociations de 14 jours et nous sommes effectivement parvenus à un accord. Nous avons pris cette décision bien que l'échéance dont il était question et qui a été dépassée était une échéance prévue par le traité. Je ne dis pas ça pour exprimer un quelconque manque de considération à l'égard du fait que l'actuel règlement sur le financement comporte une clause qui fixe un délai pour la nouvelle décision. Je respecte tout à fait le délai qui a été fixé pour parvenir à un accord sur le nouveau règlement financier, mais il est possible qu'on se soit trompé en calculant le temps nécessaire. Le Conseil, qui a fixé les dispositions sur le financement dans lesquelles ce délai est stipulé, est absolument en droit de s'affranchir de cette obligation qu'il s'est lui-même imposée et de se laisser encore un peu de temps.

Mesdames et Messieurs, je conclus en précisant que la Commission a évidemment suivi avec la plus grande attention le déroulement de ces négociations. À chaque phase, elle s'est demandée ce qu'elle pouvait faire pour donner un coup de pouce aux négociations. À l'heure actuelle, la Commission entame un nouvel examen de l'ensemble du dossier. En d'autres termes, elle revérifie ses propres propositions pour déterminer si, compte tenu des prises de position des membres du Conseil, il y a lieu de modifier ces propositions, c'est-à-dire de faire des suggestions quant à l'accord définitif. Nous n'avons encore rien décidé à ce sujet, mais je m'attends à ce que la Commission aboutisse à la conclusion qu'elle envisagera en tout cas une telle proposition, une nouvelle proposition. Voilà pour mon introduction; maintenant, j'attends vos questions.

Monsieur le président, le ministre français des affaires étrangères a déclaré la nuit dernière que la France tirerait les conséquences de la situation qui vient d'apparaître. Le porte-parole français a annoncé que la France ne participerait plus dans l'immédiat aux réunions du Marché commun. Pouvez-vous nous donner votre point de vue à ce sujet?

La participation aux réunions du Conseil est bien entendu une décision qui appartient à chaque gouvernement. Le traité contient des dispositions qui déterminent les conditions qui doivent être remplies pour que le Conseil atteigne le quorum. Si je me rappelle bien, en l'absence d'un des membres, aucune décision à l'unanimité ne peut être prise.

Est-ce que je peux vous poser une autre question?

Monsieur le président, vous venez d'évoquer le rôle de la Commission au cours de la nuit dernière. Certains observateurs ont eu l'impression que, vu la situation précaire, la Commission a peut-être manqué la nuit dernière une occasion de prendre elle-même une initiative qui aurait pu aboutir à une solution. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Je réponds à cette question par la négative. Si nous avions été de cet avis, nous serions intervenus, mais il faut d'abord se mettre d'accord sur ce qu'on entend par intervenir. La Commission est intervenue sans relâche dans les négociations, car le dialogue au sein du Conseil n'est pas seulement un dialogue entre les six membres du Conseil, c'est aussi un dialogue avec la Commission. La Commission s'est continuellement investie dans ce dialogue et, par ce biais, elle a contribué au cours des discussions à promouvoir le dialogue.

La question dont je viens de parler concerne autre chose. Elle porte sur l'opportunité d'une déclaration récapitulative au sujet de la situation générale. Jusqu'à présent, le moment n'était pas encore venu car, comme je vous l'ai indiqué, les quatre grands problèmes qui faisaient l'objet des débats n'avaient pas encore été discutés. Je vous ai dit que le troisième point dans mon énumération – c'est-à-dire le financement – avait mené à une impasse suite au simple constat qu'un accord ne pourrait pas être trouvé cette nuit sur cette question.

Monsieur le président, pouvez-vous nous donner un avis juridique sur ce que serait la situation si la France décidait vraiment de ne plus participer aux réunions du Conseil des ministres? Dans quelle impasse technique se trouverait la CEE? Est-ce que cela signifierait la fin de tous les travaux ou serait-il encore possible d'accomplir certains actes qui doivent automatiquement être effectués? J'aimerais donc avoir votre avis sur la nature, l'importance et l'ampleur de la crise dans laquelle nous nous trouvons pour l'instant.

Je ne crois pas qu'il est dans l'intérêt de l'évolution des négociations que je réponde à cette question, car ce que nous avons de plus important à accomplir et l'objectif que la Commission s'est fixé quoi qu'il arrive, c'est de parer à toute dramatisation de la situation. Si je me perdais maintenant en conjectures sur ce qui arriverait si tel ou tel événement qui aurait un impact profond sur la vie de la Communauté survenait, j'irais – je crois – à l'encontre de cet objectif. Je vous demande de comprendre cette position de principe de la Commission.

Hier, un journaliste a posé une question à Monsieur Couve de Murville. Il a demandé si on allait suspendre le calendrier comme en 1961? Monsieur Couve de Murville a répondu que la situation était aujourd'hui tout à fait différente. Je répète ma question: «Et si on suspendait le calendrier?»

Excusez cette question incidente: «Quel calendrier de 1961?»

Le calendrier a été suspendu, cette expression a été employée à l'époque, lorsque l'échéance a été reportée au 14 janvier. Monsieur Couve de Murville a déclaré: «La situation est aujourd'hui tout à fait différente car, à l'époque, on avait l'impression qu'on pouvait encore parvenir à un résultat. Mais s'il n'est pas question cette fois qu'on puisse encore parvenir à un résultat, il n'est pas nécessaire de reporter le calendrier.» Ces propos contredisent les déclarations que vous venez de faire.

J'ai déjà répondu à cette question. J'ai dit de façon claire et nette que, selon moi, l'état des négociations incite à poursuivre les discussions et que les perspectives sont bonnes pour que, en poursuivant les discussions, on trouve un accord. Par conséquent, j'estime qu'arrêter les pendules serait la façon d'agir appropriée en ce moment.

Oui, mais Monsieur Couve de Murville a déclaré qu'il ne voulait pas suspendre le calendrier car, selon lui, ce ne serait pas possible.

Oui, je vous ai compris, mais il est quand même permis d'avoir une opinion différente.

Mais c'est tout à fait incompatible avec ce que vous dites.

Non, c'est le contraire de ce que je dis, mais je croyais que vouliez connaître mon avis.

Monsieur le président, vu les divergences entre les États membres, la Commission interviendra-t-elle via des dialogues bilatéraux avant la prochaine réunion du Conseil?

Je ne l'exclus pas. La Commission fera tout pour sortir la Communauté de cette situation. C'est son devoir. Le premier devoir de la Commission est d'être la gardienne du Traité et de garantir le bon fonctionnement et le fonctionnement fructueux des institutions communautaires. Tous les moyens qui laissent espérer un succès dans ce sens seront bien sûr employés par la Commission.

Croyez-vous que quelqu'un a le droit de menacer de paralyser la Communauté simplement parce qu'on n'est pas parvenu à un accord sur le règlement financier?

C'est encore une de ces questions abstraites auxquelles je ne vais pas répondre. Jusqu'à présent, personne n'a menacé le fonctionnement ou l'existence de la Communauté. Nous ne voulons pas jouer les oiseaux de mauvaise augure, ce serait une très mauvaise politique.

Monsieur le président, le fait que la Commission soit disposée à revoir ses propositions – si je vous ai bien compris – n'est-il pas un aveu que ces propositions étaient dès le départ un peu trop audacieuses?

Premièrement, je ne peux pas encore vous dire – je l'ai indiqué assez clairement – si la Commission va changer ses propositions. J'ai seulement dit que la Commission allait s'occuper de cette question.

Deuxièmement, il existe toujours un risque que les propositions de la Commission ne soient pas bien accueillies par tous les gouvernements. Un grand nombre de nos propositions ont trouvé l'approbation de tous les gouvernements; pour un grand nombre de questions importantes, nous avons obtenu l'approbation de la majorité des gouvernements; et pour d'autres aspects de nos propositions, nous n'avons obtenu l'approbation que d'une minorité, voire aucune approbation. Cela tient à la nature de ces propositions. Pour cette raison, le Traité donne à la Commission le droit de modifier pendant le processus de consultation les propositions qu'elle a formulées. Et c'est pourquoi la Commission a fait de ce droit consacré par le Traité une pratique courante.

Vous savez que, dans la Communauté, il est de règle qu'au cours des délibérations du Conseil, la Commission modifie ses propositions si elle peut augmenter la probabilité qu'un résultat commun soit atteint. Nous avons souvent recours à cette solution, non pas parce que nous avons le sentiment que les modifications que nous proposons sont meilleures. Très souvent, nous sommes d'avis que ce que nous avons proposé d'abord demeure la meilleure solution mais, dans la vie, on n'obtient pas toujours la meilleure solution qu'on veut avoir, et on ne l'obtient pas toujours au moment auquel on veut l'avoir. C'est pourquoi nous nous sommes toujours réservé la possibilité de faire preuve de flexibilité.

Nos propositions sont des propositions cohérentes. Je ne veux pas maintenant faire à nouveau leur plaidoyer, mais je peux vous dire que le Conseil des ministres a été presque unanime à estimer que ces propositions

formaient un ensemble cohérent, organique et logique. Souvent, la divergence provenait du fait que l'on estimait que, pour tel ou tel point, le moment de prendre une décision n'était pas encore venu, même si le raisonnement de la Commission était bon.

Monsieur le président, nous avons appris hier soir de sources très fiables que vous aviez effectivement proposé, en dehors de la session publique et de la réunion à huis clos, de modifier les propositions de la Commission et que Monsieur Couve de Murville avait rejeté cette offre. Pourriez-vous faire une déclaration à ce sujet?

Il y a eu une discussion au sujet de l'opportunité pour les membres du Conseil, c'est-à-dire le Conseil dans son ensemble, d'inviter la Commission à faire de nouvelles propositions, mais il n'y a pas eu d'unanimité au sein du Conseil à ce propos. C'est tout ce que je peux dire.

Monsieur le président, craignez-vous, compte tenu de la situation actuelle, des répercussions pour les négociations en matière agricole qui débiteront le 16 septembre au sein du GATT?

J'espère qu'il n'y aura pas de répercussions de ce genre.

Monsieur le président, lequel des quatre points a selon vous pesé le plus lourd dans l'échec de cette nuit, et pourriez-vous nous dire quelles étaient les positions des six partenaires concernant ce point?

Concernant votre deuxième question, je ne peux rien vous dire, car vous savez que, conformément au règlement intérieur du Conseil des ministres, les consultations sont secrètes. Je sais que vous en savez déjà long et je ne dévoilerai donc aucun secret, mais je dois respecter ce principe. Je dirais que votre première question – je vous demande pardon, on dirait que c'est une critique à votre question – est une question qui ne peut avoir de réponse. Étant donné que, pour trouver un accord sur le règlement financier, il faut tomber d'accord sur une soixantaine de points et que je ne sais combien de ces points n'ont pas fait l'objet d'un consensus, il est tout à fait vain de se demander lequel de ces points est le plus important. Un accord sur un seul point, sur le dernier point, est tout aussi indispensable pour parvenir à une entente finale. Dans ces négociations, on a pour principe de conclure des «accords intermédiaires», mais ces «accords intermédiaires» sont soumis à la condition qu'un accord intervienne sur l'ensemble. C'est comme ça dans toutes les conférences. Les points moins importants pour lesquels on n'a pas trouvé d'accord peuvent aussi empêcher la signature de l'ensemble des dispositions.

Monsieur le président, estimez-vous que les déclarations du côté français selon lesquelles le Conseil des ministres dans son ensemble manquait de volonté pour trouver un accord sont fondées?

Vous me permettrez de ne pas m'exprimer au sujet du caractère fondé ou non des déclarations de tel ou tel membre du Conseil des ministres. Je ne veux pas donner une dimension personnelle aux déclarations que je fais ici. Je ne connais pas les déclarations que vous évoquez, je n'ai pas été témoin de ces déclarations. C'est pourquoi je ne veux répondre qu'à la partie objective de votre question.

Est-ce que les membres du Conseil des ministres ont manqué de volonté pour trouver un accord? Je ne suis pas de cet avis. Comme je l'ai déjà dit dans mon introduction, j'ai le sentiment que tous se sont efforcés de trouver une solution à ce problème. Mais le problème est épineux, il est complexe, il est – comme nous le savons – lié à un grand nombre d'autres problèmes qui doivent aussi être réglés à cette occasion, et on n'y est tout simplement pas parvenu. Le cours des négociations m'a révélé qu'il existait réellement une volonté de réduire graduellement le terrain de désaccord, de se rapprocher de plus en plus du «noyau dur» et de trouver une entente.

Monsieur le président, ne pensez-vous pas que deux conceptions fondamentalement différentes sur l'unification européenne s'affrontent ici et que, par conséquent, on assiste à la crise la plus profonde depuis 1958?

Monsieur Metzemaker, vous savez que je n'aime pas les grands mots. Je n'aime pas le mot crise. Nous

avons connu beaucoup de situations difficiles. Deuxièmement, j'ai dit – et je vous prie de bien vouloir le croire – que j'ai pris la résolution – et c'est d'ailleurs la seule que j'ai prise, hormis celle de dire la vérité –, lorsque je suis arrivé à cette conférence, de ne pas contribuer par un seul de mes propos à créer ou à renforcer une atmosphère de crise.

Le fait est que, au cours des négociations sur les différents points à l'ordre du jour, c'est-à-dire les différents éléments qui forment les quatre grandes questions, des difficultés sont apparues. J'estime qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'évolution de notre Communauté que je me laisse aller à des spéculations sur le fait de savoir si l'approbation ou la non-approbation de tel ou tel gouvernement au sujet de l'un ou l'autre détail a été motivée en dernier ressort par des divergences profondes au sujet de l'idéologie, de la politique générale ou de la structure de notre Communauté. C'est pourquoi je vous prie d'accepter que je n'en dise pas plus sur une telle question.

Monsieur le président, quelle est selon vous la probabilité que les ministres se réunissent avant le 26 juillet, et la Commission va-t-elle intervenir pour qu'une telle réunion soit convoquée avant cette date?

Je me réjouirais qu'une telle réunion se tienne avant cette date, mais je n'ai pas l'impression que ce soit très probable. J'espère me tromper dans ce pronostic.

Monsieur le président, vous déclarez que la Commission a fait ces propositions. Or, il apparaît maintenant que, sur ce point, l'unanimité n'aurait en aucun cas pu être obtenue avant le 30 juin. Vous dites maintenant que vous voulez peut-être faire preuve d'une certaine élasticité. Cette élasticité ne s'est-elle pas fait attendre trop longtemps? Et ce retard ne peut-il pas être considéré comme la cause de la crise qui vient de se déclencher?

Je ferais volontiers porter à la Commission la responsabilité de l'échec de cette nuit, de l'incapacité à parvenir à un accord, car, dans ce cas, la solution du problème serait très facile et la Commission l'aurait déjà apportée à trois heures du matin. Le fait que la Commission s'est contentée, à chaque phase de ces négociations, d'intervenir pour chaque point où elle en voyait la nécessité et qu'elle n'a en revanche pas modifié officiellement ses propositions n'a eu, à mon avis, aucune influence sur l'issue négative de cette phase des pourparlers concernant les questions à l'ordre du jour.

Monsieur le président, l'ancien président du Conseil Couve de Murville a déclaré hier lors de sa conférence de presse que fixer d'autres réunions du Conseil des ministres de l'agriculture n'avait plus aucun sens. La Commission acceptera-t-elle que toutes les réunions prévues du Conseil des ministres de l'agriculture soient reportées?

Je crois que c'est une question dont doit s'occuper en premier lieu le nouveau président du Conseil, car le déroulement des réunions prévues est de son ressort. La question de savoir si la réunion du Conseil des ministres de l'agriculture prévue pour les 12/13 aura lieu ou non n'a pas été réglée hier et on a convenu à demi-mot que c'était un problème que devrait régler le nouveau président du Conseil.

Monsieur le président, par quelles méthodes concrètes pourrait-on selon vous améliorer la situation actuelle?

En poursuivant les discussions.

Et comment peut-on y arriver?

Par un accord de tous à ce sujet. La Commission a plaidé en ce sens, et avec beaucoup d'insistance.

Monsieur le président, puisque, selon vous, il y avait des perspectives d'accord, nous ne comprenons pas bien pourquoi on a ajourné les débats pour un temps indéterminé, pourquoi aucune date n'a été fixée.

Je ne peux pas non plus vous donner de réponse.

Monsieur le président, j'aurais voulu savoir quels droits objectifs le Traité de Rome confère à un État membre qui s'estime lésé par le non-respect d'un délai fixé dans un règlement? En vertu du Traité, cet État a-t-il des droits qu'il pourrait exercer?

Non. Il n'existe pas de sanctions. C'est une des raisons pour lesquelles je suis toujours favorable à la poursuite des discussions; la poursuite des discussions est le moyen approprié.

Monsieur le président, avant la nuit dernière et dès l'avant-dernière réunion du Conseil, on a eu l'impression dans l'entourage des partenaires de l'Allemagne et de la France, suite aux accords franco-allemands conclus entre Paris et Bonn, que cela était contraire au principe de l'examen commun des questions communautaires et qu'on courait le risque que l'Allemagne et la France fassent cavalier seul. Êtes-vous de cet avis?

Non.

Je crois que le gouvernement luxembourgeois a proposé au cours des négociations que les propositions de la Commission qui impliquaient une révision des articles du Traité soient reportées jusqu'à la discussion ou la négociation sur la fusion des trois Traités européens pour – si vous voulez – faciliter une approbation générale. Que pensez-vous de cette solution?

J'estime que cette proposition est très intéressante et qu'elle mérite d'être examinée.

Dans le litige entre la France et la Commission de la CEE sur l'interprétation du règlement n° 25, la France estime qu'une obligation n'a pas été respectée. Vous estimez quant à vous que tel n'est pas le cas, car toutes les parties étaient d'accord. Ce litige ne pourrait-il pas être soumis à la Cour de justice de Luxembourg?

Non, car la Cour européenne de justice à Luxembourg ne peut pas faire ce que le Conseil n'a pas réussi à faire cette nuit, c'est-à-dire adopter le nouveau règlement sur le financement. Il existe évidemment – je l'ai déjà dit – une obligation juridique de respecter ce calendrier. Mais, comme je l'ai déjà dit, il s'agit d'une obligation sans sanctions juridiques. Si on avait poursuivi les négociations et si on était parvenu à un accord demain soir ou mardi prochain, le règlement financier n'aurait pas été invalide parce que nous serions parvenus à un résultat avec cinq, dix ou quatorze jours de retard.

Il n'y a pas de différend à ce sujet et il n'y avait pas non plus de différend au sein du Conseil au sujet de l'existence d'une véritable obligation pour tous les participants de respecter l'échéance. Ce ne sont pas seulement cinq pays qui n'ont pas réussi à respecter l'échéance face au demandeur français, ce sont tous les six qui n'y sont pas parvenus. Les six ont fait des efforts et les six doivent constater, sans qu'on puisse en l'occurrence désigner un responsable, qu'ils ont échoué tous ensemble. Je sais qu'il est vain de chercher des coupables, mais si on le voulait, on dirait, s'il y avait un responsable, ce qui, comme je l'ai dit, n'est pas le cas – j'ai en effet dû certifier à tous les gouvernements qu'ils avaient cherché avec ardeur et sérieux une solution au problème – alors c'est la faute du Conseil.